

District de Montbéliard

#### 1. Constitution d'une équipe (2 maximum par association)

	Minimum	Maximum
Sections : Jeunesses	6 gyms par section	Pas de maximum

Chaque association pourra présenter **2 équipes maximum si le club présente plus de 20 gymnastes** :

- 1 équipe en excellence et 1 équipe en promotion.

#### 2. Catégories : Deux catégories de niveau : **EXCELLENCE** et **PROMOTION**.

	Jeunesses
<b>PROMOTION</b>	1 <sup>er</sup> au 3 <sup>e</sup> degré
<b>EXCELLENCE</b>	1 <sup>er</sup> au 5 <sup>e</sup> degré

Pour le classement par équipe, on retiendra les **six meilleures notes obtenues aux agrès** (table de saut, barres, poutre, sol) **et le mouvement d'ensemble**.

#### 3. Quotas juges

Pour la bonne organisation de la compétition, l'inscription de juges recyclés (2024 ou 2025) par équipe engagée est **obligatoire**.

Le quota n'est pas une limite, un nombre supérieur de juges peut être inscrit.

**1 juge pour 8 gymnastes engagés.**

Les juges en formation (à blanc) peuvent être inscrits à cette compétition **en plus du quota juge**.

#### 4. Remarques

Pour éviter les erreurs de classement : les membres du secrétariat prendront le temps nécessaire pour réaliser le palmarès et le faire relire.